

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Mr **André PESCE**, *Maire*

Date de convocation : 16/05/2025

Présents : Mrs PESCE A., HONNORAT J., PELLEGRIN J., FAY E.P. et Mmes BERAUD M., BONNETTY M.,
ALBANO N., OBRADOS A..

Absent excusé : Mr DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à Mr PESCE A..

Objet: demande de Fonds de Concours /CCAPV-achat de matériel pour la relance
du fonds de commerce du restaurant du Gîte Saint Pierre et la conformité alarme
et incendie

Dans le cadre de la relance du fonds de commerce du restaurant du Gîte Saint Pierre
en vue de sa location prochaine ; Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante
des devis de matériel (lave-vaisselle et fourneau à gaz style Piano avec four)/4
300.00€ HT (5 176.00€ TTC) et d'extincteurs (dans le cadre de la mise aux normes
incendie)/230.00€ HT (276.00€ TTC), blocs alarme /584.01€ HT (700.81€ TTC) ; Il
suggère également pour ces dépenses d'investissement d'un montant de 5 114.01€ HT
de solliciter la Communauté de Communes pour utiliser le reliquat de 2 557.00€ sur le
Fonds de Concours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet et retient les
devis présentés ainsi que le financement possible dans le cadre du reliquat du Fonds de
Concours mis en place par la CCAPV.

Il confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour demander ce financement ainsi qu'une
dérogation pour signer les devis avant l'attribution de façon à ce que ce projet soit réalisé avant
l'été, ainsi que pour le suivi des travaux et le mandatement des factures.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2025 004-210400909-20250523-DE_2025_019-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET

BA

Hôtel Bellevue
04370 BEAUVEZER

Tél. 06 59 18 61 58

Courriel : h2oprotect@gmail.com

www.h2oprotect.com

SARL AU CAPITAL DE 5000 € - N° 532 334 448 R.C.S. Manosque

ALARME VOL : Alarme intrusion - Incendie

VIDEO SURVEILLANCE

MATERIEL INCENDIE : Extincteurs - Détections - Plans

Signalétiques - Blocs de secours - RIA - Couverture anti-feu

Date : 25/04/2015 ☐ Facture
☐ A.C. ☒ N.C. ☐ Bon de commande

N° 3573

Devis ☒

Dépôt de matériel ☐

Nom ou raison sociale : MAIRIE DU FUGERET Tél. :

Adresse du lieu de conclusion du contrat :

Code postal : 04240 Ville : Le Fugeret

Code	Description du matériel ou prestation de service (référence)	Qté	P.U. H.T.	P.T. H.T.
EPAG/ABF	Extincteur EPAGL ABF avec additif sans fluor. Certification Bureau Veritas	1	110,00	110,00
NCR/BV	Extincteur CO ₂ 2Kg. Certification Bureau Veritas	1	105,00	105,00
CONS/4	Consignes type "Urgence" PVC format A4.	1	15,00	15,00
PI/PVC	Pictogramme PVC 150x200 "type extincteur + classe feu"	2	10,00	offerts

Date et signature du client
précédé de la mention « bon pour accord »
Date :

Signature de l'agent

Montant H.T.	230,00
T.V.A. 20 %	46,00
Montant H.T.	
T.V.A. 10 %	
Montant T.T.C.	276,00 €

Mode de règlement : Chèque ☐ Espèces ☐ Virement ☐ Financement crédit ☐

Date limite de livraison / prestation

ANNULATION DE COMMANDE - Code de la consommation

***Art L 121-5.** - Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue.

Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus aux conditions prévues à l'article L. 121-27.

CONDITIONS : Compléter et signer le formulaire figurant au verso, l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception.

H₂O Protect

Hôtel Bellevue
04370 BEAUVEZER

COUPON À JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT

FACTURE

N° 3573

18 BIS ROUTE DES FAUVINS - 05000 GAP
TEL: 04 92 40 25 00

SAS au capital de 5.355.386 EUROS
Siren 808 510 895 - RCS GAP - Code NAF: 4674A
BQUE POSTALE FR92 2004 1010 0828 2213 5C02 956
Code BIC: PSSTFRPPMAR
N° de TVA intracommunautaire : FR 70 808 510 895

COMMUNE DE LE FUGERET
HÔTEL DE VILLE - 3 PLACE DE
LA MAIRIE
04240 LE FUGERET

ACCUSE RECEPTION

Date Code Client N°Dossier
23 MAI 2025 0038355 7744270

Montants en Euros Page: 1

VOTRE CDE: LE FUGERET GÎTE ST P DU 27/05/2025 - PAR: Julien DENIS - Repr: Julien DENIS

0412102	PRIMEVO 60L A	6	P.	45,581	45,581	P.	273,49 01
	KAU103111K						
	R/frn: 103111K						
0127221	PR3_400L_A_SATI_LED_400LM_NP	2	P.	155,262	155,262	P.	310,52 01
	KAU236220K						
	R/frn: 236220K						

CHEQUE COMPTANT A RECEPTION

01 20,00 584,01 116,80 700,81 700,81

SARL BEJUY
Avenue du Foulon

04240 ANNOT
Téléphone : 04.92.83.30.30
Email : sarl.bejuy@gmail.com
Siret : 83371326600017
N° Intracom : FR48833713266

Référence client
001866 / 01001868
04.92.83.20.16

MAIRIE DU FUGERET
3 Place de la Mairie

Références
Equipement Cuisine Gite St Pierre

04240 LE FUGERET

Date 23 MAI 2025

Devis n° D2501371

Référence	Désignation	Qte	P.U. HT	Montant HT
NIAG271V1	Elettrobar - NIAGARA - Lave-Vaisselle Panier 500 x 500 mm	1.00	3438.00	3438.00
GE960CBIX2	Cuisinière Mixte Four Catalyse 104L GLEM	1.00	862.00	862.00
EC14	Eco participation (Dim H91 x L90 x P64.5cm) à usage domestique	1.00	13.33	13.33
LIVRAISON	Livraison Exceptionnellement Offerte (avec installation + mise en service)	1.00		

Taux TVA	Montant HT	Port & Embal.	Taxes	Montant TVA
20.00	4300.00			860.00
20.00			13.33	2.67

Total HT	4300.00
Base HT Ecocontribution	13.33
Total HT Net	4313.33
Total TVA	862.67
Total TTC	5176.00
Net à payer en EUROS	5176.00

Bon pour accord

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
(Loi no 92-1442 du 31 décembre 1992). Je certifie avoir reçu, lu et accepter sans réserves les Conditions Générales de Ventes (CGV) disponibles en magasin.